



Rapport de gestion
pour la période allant de la date de constitution,
le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021

Le 9 mars 2022

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit porte sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation consolidés annuels audités de Tidewater Renewables Ltd. (« Tidewater Renewables » ou la « Société ») et il est daté du 9 mars 2022. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de Tidewater Renewables au 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021 (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), qui représentent les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), et sont présentés en dollars canadiens. Le présent rapport de gestion contient des mesures non conformes aux PCGR qui sont utilisées pour évaluer et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie et qui pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités. Le présent rapport de gestion comporte également des déclarations prospectives. Les lecteurs sont priés de lire le rapport de gestion parallèlement aux informations fournies par Tidewater Renewables aux rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » et « Informations prospectives » qui figurent à la fin du présent rapport. À moins d'indication contraire, le symbole « \$ » et le terme « dollars » font référence au dollar canadien.

La direction a la responsabilité de préparer le rapport de gestion. Le rapport de gestion a été examiné et recommandé par le Comité d'audit du conseil d'administration de Tidewater Renewables, et il a été approuvé par le conseil d'administration.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Tidewater Renewables est une société de transition énergétique multidimensionnelle. La Société concentre ses activités sur la production de carburants à faible teneur en carbone, dont du diesel renouvelable, de l'hydrogène renouvelable et du gaz naturel renouvelable, ainsi que sur des initiatives futures visant le captage du carbone. La Société a été constituée en réponse à la demande croissante pour les carburants renouvelables en Amérique du Nord et pour tirer parti de sa capacité à transformer de manière efficace une vaste gamme de charges d'alimentation renouvelables (comme le suif, l'huile de cuisson usagée, les distillateurs d'huile de maïs, l'huile de soja, l'huile de canola et d'autres biomasses) en carburants à faible teneur en carbone. L'objectif de Tidewater Renewables est de devenir l'un des principaux producteurs de carburant renouvelable au Canada. La Société a l'intention d'atteindre cet objectif grâce à la propriété, à la mise en valeur et à l'exploitation de projets liés à des carburants propres et aux infrastructures connexes en utilisant des technologies éprouvées existantes. À l'interne, Tidewater Renewables cherchera à tirer parti des infrastructures existantes et de l'expertise en ingénierie de Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« Tidewater Midstream »), son actionnaire majoritaire, relativement à l'élaboration du portefeuille de projets d'investissement dans de nouvelles installations et des installations existantes de la Société et à l'accroissement de la gamme de produits offerts par la Société. Les actions ordinaires de Tidewater Renewables sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « LCSF ».

Parallèlement à la clôture de son premier appel public à l'épargne, Tidewater Renewables a fait l'acquisition de certains actifs d'exploitation préexistants et de plusieurs projets de croissance auprès de Tidewater Midstream. Ces actifs constitueront une plateforme initiale pour les unités d'exploitation Diesel renouvelable, Hydrogène renouvelable et Gaz naturel renouvelable. Les actifs d'exploitation comprennent des participations directes dans certaines unités de la raffinerie située à Prince George et une installation de stockage de gaz naturel au complexe et installation de fractionnement Brazeau River (le « BRC ») de Tidewater Midstream en Alberta. Les projets de croissance initiaux se rapportent à la production de diesel renouvelable à la raffinerie située à Prince George : i) le projet de traitement conjoint du canola et le projet de traitement conjoint par craquage catalytique fluide (« CCF ») et ii) le complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable (le « complexe DRHR »). Grâce à ces projets initiaux, Tidewater Renewables fournira des carburants à faible teneur en carbone à des preneurs de qualité, à des clients existants, à des entités gouvernementales, à des Premières Nations et à d'autres entités notamment au sein des secteurs du transport, des services publics, du raffinage, du marketing et de l'électricité.

Des renseignements supplémentaires sur Tidewater Renewables sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ainsi qu'à l'adresse www.tidewater-renewables.com.

FAITS SAILLANTS

- Au cours de son premier trimestre complet d'exploitation, Tidewater Renewables a généré un BAIIA ajusté¹ solide de 10,6 M\$ et un bénéfice net de 0,1 M\$, des résultats supérieurs aux prévisions précédentes. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 10,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2021, et les flux de trésorerie distribuables¹ se sont chiffrés à 7,9 M\$.
- Le 18 août 2021, Tidewater Renewables a conclu son premier appel public à l'épargne (le « placement ») visant environ 10,7 millions d'actions ordinaires, y compris l'exercice de l'option de surallocation, à un prix de 15,00 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total d'environ 161 M\$. Les actions ordinaires de Tidewater Renewables détenues par Tidewater Midstream représentent environ 69 % des actions ordinaires en circulation. Tidewater Renewables a reçu une contrepartie en trésorerie d'environ 150 M\$, déduction faite des commissions versées aux preneurs fermes et des frais juridiques.
- La construction du complexe DRHR d'une capacité de 3 000 b/j de Tidewater Renewables continue de progresser. La Société a franchi d'importantes étapes et la construction de l'installation est bien avancée. Tidewater Renewables prévoit que la production de diesel renouvelable commencera au premier trimestre de 2023.
- Le 15 novembre 2021, Tidewater Renewables a annoncé un accord pluriannuel avec une société de première qualité visant la vente de 125 000 crédits octroyés en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée Low Carbon Fuel Standard (la « loi LCFS de la Colombie-Britannique ») au prix de 425 \$ par crédit. Après le 31 décembre 2021, la Société a annoncé deux ventes additionnelles de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique à deux sociétés de première qualité différentes, soit 25 000 crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique à un prix moyen de 478 \$ par crédit et 10 000 crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique au prix de 490 \$ par crédit, respectivement. Ces accords sont en vigueur jusqu'en janvier 2024 et réduisent de manière importante l'exposition au prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique que Tidewater Renewables prévoit recevoir. Sur la durée de ces accords, le produit brut s'élève à environ 70 M\$. À l'heure actuelle, la Société a vendu, de façon prospective, plus de 58 % des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique qu'elle devrait recevoir aux termes de la convention en vertu de la partie 3 à des prix plus élevés que le prix de 375 \$ par crédit initialement prévu.

- Au cours de l'exercice, Tidewater Renewables a mis en service, avec succès et plus rapidement que prévu, son projet de traitement conjoint du canola à la raffinerie située à Prince George et produit et vend à l'heure actuelle du diesel et de l'essence renouvelables.
- Le 10 décembre 2021, Tidewater Renewables a conclu l'acquisition d'un fournisseur d'huile de cuisson usagée pour une contrepartie totale de 3,3 M\$, ce qui comprend de la trésorerie et des actions ordinaires de Tidewater Renewables. L'huile de cuisson usagée est une charge d'alimentation renouvelable à faible teneur en carbone qui pourra être traitée au complexe DRHR.
- Tidewater Renewables continue de faire avancer sa stratégie d'affaires liée aux charges d'alimentation et mène des discussions avec de nombreuses contreparties pour des partenariats et des accords à long terme éventuels en matière d'approvisionnement en charges d'alimentation à rabais. La Société continue également de réaliser des progrès en ce qui a trait à son unité d'exploitation de Gaz naturel renouvelable (« GNR ») en menant des discussions avec divers partenaires dans le but de garantir l'approvisionnement à long terme en charges d'alimentation et des accords d'enlèvement de première qualité. Tidewater Renewables continue de recevoir une aide gouvernementale importante relativement aux diverses initiatives futures en matière de carburant renouvelable.
- Tidewater Renewables prévoit une croissance importante à mesure qu'elle développe des marchés de charges d'alimentation et de carburants propres et s'attend à une croissance du BAIIA ajusté de plus de 20 % d'ici la fin de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2021. Tidewater Renewables demeure confiante en sa capacité à enregistrer une croissance de plus de 300 % du BAIIA ajusté au cours des 14 à 18 prochains mois avec la mise en service du complexe DRHR au premier trimestre de 2023.
- Tidewater Renewables est heureuse d'annoncer une entente pluriannuelle conclue avec l'Université de la Saskatchewan, laquelle portera essentiellement sur diverses charges d'alimentation renouvelables, la synthèse de catalyseurs et les technologies de conversion pour la production de carburants propres comme le GNR, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable.
- M. Venu Babu Borugadda, qui se joint à l'équipe de direction à titre de directeur de la recherche et du développement, supervisera le développement de charges d'alimentation, de catalyseurs et de technologies de conversion de prochaine génération destinés aux carburants propres à Tidewater Renewables. Avant de se joindre à Tidewater Renewables, M. Borugadda a été boursier postdoctoral Mitacs au département de génie chimique et biologique à l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, au Canada. Il a reçu son doctorat en génie chimique à l'Indian Institute of Technology Guwahati, en Inde, en 2016, et sa maîtrise en technologies avec spécialisation en génie du raffinage du pétrole de la même université en 2011. M. Borugadda possède plus de dix ans d'expérience en recherche et développement en ce qui a trait au traitement des biomatériaux, aux biolubrifiants et à la production de biocarburants et de produits biochimiques. M. Borugadda travaille à l'heure actuelle sur plusieurs brevets de catalyseurs pour la production de carburants renouvelables. Tidewater Renewables élabore en ce moment plusieurs brevets liés à des charges d'alimentation et des catalyseurs en faveur de la promotion de carburants renouvelables.

1. Le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie distribuables et le BAIIA annualisé qui sont utilisés dans le présent rapport de gestion sont des mesures financières ou des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir de l'information sur chaque mesure financière ou ratio non conforme aux PCGR.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Produits	16 925 \$	23 055 \$
Bénéfice net	80 \$	2 763 \$
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,00 \$	0,14 \$
BAlIA ajusté ¹	10 635 \$	15 965 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	9 963 \$	8 187 \$
Flux de trésorerie distribuables ¹	7 880 \$	11 820 \$
Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire – de base et dilué ¹	0,23 \$	0,59 \$
Total des actions ordinaires en circulation (en milliers)	34 712 \$	34 712 \$
Total de l'actif	730 992 \$	730 992 \$
Dette nette ¹	58 978 \$	58 978 \$

1. Le BAlIA ajusté, les flux de trésorerie distribuables et les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour obtenir de l'information sur chaque mesure non conforme aux PCGR.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Aperçu des résultats financiers

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Produits	16 925 \$	23 055 \$
Charges d'exploitation	6 280 \$	7 374 \$
Frais généraux et administratifs	647 \$	853 \$
Rémunération fondée sur des actions	425 \$	680 \$
Amortissement	4 592 \$	6 707 \$
Charges financières et autres	759 \$	1 476 \$
Profit réalisé sur les contrats dérivés	(637) \$	(1 137) \$
Perte latente sur les contrats dérivés	4 322 \$	1 552 \$
Coûts de transaction	282 \$	1 553 \$
Charge d'impôt différé	175 \$	1 234 \$
Bénéfice net	80 \$	2 763 \$
Bénéfice net par action de base et dilué	0,00 \$	0,14 \$

La Société a été constituée le 11 mai 2021 et a émis une action ordinaire à l'intention de Tidewater Midstream à un prix de souscription de 1,00 \$. Entre la date de sa constitution, le 11 mai 2021, et la clôture du placement le 18 août 2021 et de l'acquisition des actifs acquis (définis ci-dessous), la Société n'exerçait aucune activité.

Actifs acquis

Dans le cadre du placement, Tidewater Renewables a acquis certains actifs d'exploitation préexistants ainsi qu'un certain nombre de projets de croissance de Tidewater Midstream, lesquels lui ont fourni une plateforme initiale pour ses activités liées aux carburants renouvelables et au gaz naturel renouvelable (les « actifs acquis »). En contrepartie des actifs acquis, Tidewater Renewables a émis 23,9 millions d'actions ordinaires au prix d'offre, pour une contrepartie en actions totale de 358,5 M\$ et une contrepartie en trésorerie de 180 M\$, ce qui porte la contrepartie totale à 538,5 M\$. Tidewater Renewables prévoit que les actifs acquis généreront des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation principalement grâce aux contrats d'achat ferme conclus avec Tidewater Midstream en tant que contrepartie principale et à d'autres activités ne faisant pas l'objet d'achat ferme. Tidewater Renewables devrait ainsi disposer de flux de trésorerie contractuels à long terme stables.

Les actifs liés aux carburants renouvelables comprennent un reformeur de méthane à vapeur, un réacteur de rectification, une unité de traitement conjoint du canola, certaines entreprises de services publics, des réservoirs de stockage et une plateforme de transport routier et ferroviaire, qui sont sur le site de la raffinerie située à Prince George.

Les actifs liés au gaz naturel renouvelable sont situés au sein du BRC et sont actuellement configurés aux fins de l'injection, du stockage, du recyclage et de la vente de gaz naturel. Les actifs liés au gaz naturel renouvelable comprennent des puits d'injection et de retrait, un compresseur de 1 480 chevaux-vapeur et environ 30 kilomètres de gazoducs. L'installation de stockage du gaz génère des produits au moyen de la facturation de frais aux clients de stockage de gaz pour l'injection et le retrait de gaz naturel dans le champ de stockage et de frais d'extraction pour les liquides de gaz naturel. L'écart entre les prix du gaz naturel au cours des mois d'été et des mois d'hiver, c'est-à-dire les écarts saisonniers, est l'un des principaux facteurs qui permet à Tidewater Renewables de facturer des frais pour ses services de stockage.

Produits

La Société génère des produits principalement aux termes d'un contrat de traitement à taux fixe et d'un contrat d'achat ferme relatif au stockage conclus avec Tidewater Midstream comme contrepartie principale. Ces contrats sont conçus pour recouvrer les coûts d'exploitation et procurer un rendement du capital investi. Des frais sont facturés par unité traitée ou stockée et par le recouvrement des coûts d'exploitation de l'installation.

Pour le quatrième trimestre de 2021, la livrabilité opérationnelle au champ de stockage de gaz du BRC correspondait aux attentes, soit un montant d'environ 2,5 M\$ en produits tirés des frais de service liés à l'extraction et au transport. Ces produits ont été reçus de Tidewater Midstream en vertu du contrat d'achat ferme et d'autres tiers, pour l'injection et le retrait du gaz naturel dans le champ de stockage. Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, les produits tirés des frais de service liés à l'extraction et au transport se sont élevés à environ 3,6 M\$.

Au cours du quatrième trimestre et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, Tidewater Renewables a comptabilisé des produits d'environ 14,4 M\$ et 19,5 M\$, respectivement, versés par Tidewater Midstream en vertu du contrat d'achat ferme se rapportant aux actifs liés aux carburants renouvelables.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent le coût moyen pondéré des charges d'alimentation renouvelables, les frais de stockage et de transport, les frais liés aux camions et aux chemins de fer et diverses charges d'exploitation sur le terrain.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se composent principalement des salaires et des avantages, des frais juridiques, des coûts liés aux systèmes d'information, des coûts liés aux conseillers, et des honoraires d'audit et pour services fiscaux. La Société et Tidewater Midstream ont conclu une convention relative aux services partagés aux termes de laquelle Tidewater Midstream a accepté de fournir certains services de gestion et d'administration à la Société, ou de faire en sorte que de tels services lui soient fournis, en contrepartie d'honoraires mensuels, qui ont été fixés au prix coûtant majoré de 5 % et du remboursement des frais et menues dépenses connexes.

Rémunération fondée sur des actions

Au cours du quatrième trimestre et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, la Société a émis des unités d'actions incessibles (les « UAI »), des unités d'actions liées au rendement (les « UAR »), des options sur actions (les « options ») et des unités d'actions différées (les « UAD ») en vertu de son régime de rémunération incitative fondée sur des actions. Une fois les droits acquis, chaque UAI, option et UAD donne droit à une action ordinaire à son porteur.

Amortissement

L'amortissement pour le quatrième trimestre et la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021 se rapporte aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation de la Société.

Charges financières et autres

Les charges financières et autres comprennent les intérêts sur la dette bancaire de la Société et d'autres charges d'intérêts sans effet sur la trésorerie. Les charges d'intérêts sans effet sur la trésorerie comprennent les pertes de change latentes sur les contrats de location de wagons libellés en dollars américains et les charges de désactualisation liées aux obligations relatives au démantèlement de la Société, les obligations locatives et les coûts de financement.

Profits et pertes réalisés et latents sur les contrats dérivés

La Société utilise des contrats financiers à terme de gré à gré afin de protéger le bénéfice d'exploitation contre la volatilité des prix des marchandises. Au cours du quatrième trimestre et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, la Société a conclu des contrats financiers à terme de gré à gré visant des huiles végétales afin de gérer le risque sur marchandises dans le cadre de ses activités de traitement conjoint du canola.

La juste valeur de l'actif ou du passif net au titre des contrats dérivés correspond à la valeur estimée requise pour régler les contrats qui sont en cours à un moment donné. Par conséquent, les profits ou pertes latents sur ces instruments financiers sont comptabilisés directement dans l'état du résultat net et du résultat global et peuvent varier de façon significative d'un trimestre à l'autre, en fonction de la volatilité des prix. Les profits et pertes latents sur les contrats dérivés n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ou sur les flux de trésorerie distribuables. Les profits ou pertes réels réalisés par suite d'un règlement en trésorerie éventuel peuvent varier de façon importante en raison des fluctuations ultérieures des prix des marchandises, par rapport aux hypothèses liées aux évaluations.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction de la Société, qui se sont élevés à environ 1,6 M\$, se rapportent au placement et à l'acquisition des actifs acquis.

Charge d'impôt différé

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, la Société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 0,2 M\$ et de 1,2 M\$, respectivement.

Bénéfice net

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, la Société a généré un bénéfice net de 0,1 M\$ et de 2,8 M\$, respectivement.

Bénéfice net par action

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, la Société a généré un bénéfice net par action de base et dilué de 0,00 \$ et de 0,14 \$, respectivement.

PERSPECTIVES ET PROGRAMME DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Tidewater Renewables est heureuse de présenter les résultats de son premier trimestre complet d'exploitation et se félicite d'avoir généré un BAIIA ajusté de 10,6 M\$ et des flux de trésorerie distribuables de 7,9 M\$. La Société prévoit une croissance importante à mesure qu'elle développe des marchés de charges d'alimentation et de carburants propres et s'attend à une croissance du BAIIA ajusté de plus de 20 % d'ici la fin de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2021. Tidewater Renewables demeure confiante en sa capacité à enregistrer une croissance du BAIIA ajusté de plus de 300 % au cours des 14 à 18 prochains mois, avec la mise en service du complexe DRHR au premier trimestre de 2023.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, Tidewater Renewables a franchi plusieurs étapes relativement à la production de 3 000 b/j au complexe DRHR, et elle continue de produire du diesel renouvelable et de l'essence renouvelable grâce à son projet de traitement conjoint du canola. Le complexe DRHR représente le projet principal de Tidewater Renewables et il devrait générer un BAIIA annualisé de 90 M\$ à 100 M\$ lorsqu'il sera opérationnel, au premier trimestre de 2023.

Tidewater Renewables continue de faire avancer sa stratégie d'affaires liée aux charges d'alimentation et mène des discussions avec de nombreuses contreparties pour des partenariats et des accords à long terme éventuels en matière d'approvisionnement en charges d'alimentation à rabais. La Société continue de réaliser des progrès importants en ce qui a trait à son unité d'exploitation Gaz naturel renouvelable (« GNR ») en menant des discussions avec divers partenaires dans le but de garantir l'approvisionnement à rabais à long terme en charges d'alimentation et des accords d'enlèvement de première qualité. Tidewater Renewables continue de recevoir une aide gouvernementale importante relativement aux diverses initiatives futures en matière de carburant renouvelable.

Projet de traitement conjoint du canola et de traitement conjoint par CCF

Au cours du quatrième trimestre de 2021, il a été possible, dans le cadre du projet de traitement conjoint du canola, de transformer de l'huile de canola en diesel renouvelable et en essence renouvelable. La Société a conclu des contrats financiers à terme de gré à gré visant l'huile végétale afin de réduire l'exposition au risque sur marchandises et de protéger les flux de trésorerie du projet. Tidewater Renewables a aussi commencé à tester des charges d'alimentation de remplacement à faible coût dans le cadre de son projet de traitement conjoint par CCF, et les premiers résultats sont encourageants.

Complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable (« complexe DRHR »)

Les étapes importantes suivantes ont été franchies au cours du quatrième trimestre :

- deuxième étape franchie à la suite de la signature de la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui s'est traduite par l'attribution de 31 418 crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique après le 31 décembre 2021;
- réception de l'engagement relatif au changement de zonage signé par la ville de Prince George et soumission au registre des titres fonciers;
- commande d'articles à délai moyen de livraison, comme des compresseurs, des pompes, des échangeurs d'air et des dispositifs de torche;
- achèvement du niveau du terrassement général, de la voie de service et d'environ 70 % du gravelage;
- achèvement de trois fondations en béton pour les réservoirs;
- début de la réception de matériaux pour la fabrication;
- préparation de la documentation relative aux aspects mécaniques, aux processus et à l'appareillage.

La direction prévoit franchir les étapes de projet en matière de construction suivantes au cours des trois à six prochains mois :

- début de la construction du râtelier à tubes aux installations existantes pour relier les installations de raffinage existantes, les réservoirs et l'infrastructure de chargement au complexe DRHR;
- début du fonçage des pieux aux installations existantes et de la fabrication de la rampe de chargement ferroviaire;
- achèvement des fondations de béton restantes dans le parc à réservoirs et début de la construction des réservoirs de stockage;
- choix des fournisseurs pour les éléments à court délai de livraison, notamment l'appareillage, l'acier de construction, les tuyaux, les valves et les raccords;
- achèvement de la conception de la tuyauterie et de l'appareillage et des plans de construction connexes;
- finalisation des discussions avec les Premières Nations et les organisations autochtones.

Tidewater Renewables prévoit que le coût en capital brut s'établira dans le haut de la fourchette de 215 M\$ à 235 M\$ présentée précédemment en raison des problèmes continus liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale et à l'inflation, que la Société continue de gérer au moyen de l'approvisionnement d'équipement à moyen et à long délai de livraison. Alors que la reprise économique mondiale se poursuit, la direction surveille et gère activement les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pressions inflationnistes liées aux marchandises générales. La direction a pris des mesures proactives au troisième et au quatrième trimestres de 2021 en commandant l'équipement à long et à moyen délai de livraison et en fixant les coûts des matériaux lorsque possible pour aider à atténuer l'incidence de toute interruption de la chaîne d'approvisionnement éventuelle.

Stratégie et approvisionnement en matière de charges d'alimentation

Tidewater Renewables continue de faire progresser sa stratégie en matière de charges d'alimentation à son complexe DRHR et dans le cadre de ses initiatives futures en matière de GNR. Au quatrième trimestre, la Société a acquis, et planifie de faire croître activement, un fournisseur local d'huile de cuisson usagée, pour mieux intégrer sa chaîne de valeur et ses volumes d'approvisionnement au complexe DRHR. Tidewater Renewables mène aussi des discussions avec plusieurs fournisseurs de charges d'alimentation en vue de partenariats et de synergies éventuels relativement à l'approvisionnement à long terme de charges d'alimentation pour la production de diesel renouvelable et de GNR. La Société continue d'évaluer diverses options de charges d'alimentation de remplacement à faible coût et prévoit effectuer des tests, axés sur ses activités de traitement conjoint, tout au long de 2022.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau suivant présente les principales données financières annuelles de Tidewater Renewables.

	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	
Produits	23 055 \$
Bénéfice net	2 763
Bénéfice net par action — de base et dilué	0,14
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — de base et dilué	19 901
Total de l'actif	730 992
Total des passifs non courants	208 081

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels de Tidewater Renewables depuis sa constitution.

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	T4 2021	T3 2021	T2 2021
Produits	16 925 \$	6 130 \$	— \$
Bénéfice net (perte nette)	80	3 418	(735)
Bénéfice net par action — de base et dilué ¹	0,00	0,21	—
BAIIA ajusté ²	10 635 \$	5 330 \$	— \$

1. Au deuxième trimestre de 2021, il n'y avait qu'une action ordinaire en circulation.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

En 2021, les résultats de Tidewater Renewables ont subi l'influence des facteurs et tendances qui suivent :

- les coûts de transaction non récurrents importants liés à l'émission du premier appel public à l'épargne de la Société et à l'acquisition des actifs acquis;
- une période comparative plus courte, puisque le troisième trimestre compte 44 jours d'activité et que la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, en compte 136.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de liquidités

Les besoins principaux de la Société au chapitre de la situation de trésorerie et des sources de financement visent à financer les occasions de croissance futures, les paiements d'intérêts futurs et le fonds de roulement.

Les obligations contractuelles de la Société au 31 décembre 2021 s'établissaient comme suit :

	31 décembre 2021	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créditeurs et charges à payer	1 780 \$	– \$
Contrats dérivés	–	2 095
Obligations locatives ¹	5 699	20 799
Dettes bancaires ²	–	60 000
	7 479 \$	82 894 \$

1. Les montants représentent les paiements en trésorerie non actualisés prévus à l'égard des contrats de location.

2. Les montants représentent uniquement le capital non actualisé et excluent les intérêts courus.

Tidewater Midstream et Tidewater Renewables ont chacune une facilité de crédit renouvelable (chacune, une « facilité de crédit de premier rang » et, ensemble, les « facilités de crédit de premier rang ») auprès d'un consortium de banques. Bien que les facilités de crédit de premier rang ne fassent pas l'objet d'une garantie réciproque, les conventions régissant les facilités de crédit de premier rang prévoient que l'engagement proportionnel de chaque prêteur doit être le même en vertu des deux facilités, jusqu'à la première prorogation unanime. La facilité de crédit de premier rang de la Société est utilisée pour financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les acquisitions, ainsi que pour d'autres besoins généraux de l'entreprise.

Le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables est de 150 M\$, et la facilité arrivera à échéance le 18 août 2024. Les avances peuvent prendre la forme d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit ou de garantie.

Tidewater Renewables doit respecter chaque trimestre certaines clauses restrictives financières (sur une base annualisée), notamment un ratio de la dette consolidée (soit la dette de premier rang de Tidewater Renewables) sur le BAIIA ajusté inférieur ou égal à 3,5:1; un ratio de la dette de premier rang (soit la dette de premier rang de Tidewater Renewables) sur le BAIIA ajusté inférieur ou égal à 2,5:1; et un ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ajusté supérieur ou égal à 2,5:1. Ces ratios, dont les calculs sont fondés sur des définitions précises comprises dans les ententes régissant la facilité de crédit de premier rang, ne sont pas conformes aux PCGR et ne peuvent être facilement calculés en se référant aux états financiers de la Société. Au 31 décembre 2021, Tidewater Renewables respectait toutes les clauses restrictives financières et affichait un ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté de 1,5:1, un ratio de la dette de premier rang consolidée sur le BAIIA ajusté de 1,5:1 et un ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ajusté de 18,8:1.

La Société doit aussi maintenir des contrats avec des entités de première qualité représentant au moins 80 % du BAIIA et dont la durée est d'au moins trois ans; pourvu que, pour les besoins de cette clause restrictive, Tidewater Midstream soit réputée être une entité de première qualité.

Les actifs acquis existants sont exploités essentiellement aux termes de contrats d'achat ferme à long terme intervenant principalement avec Tidewater Midstream. La direction prévoit que les actifs acquis généreront un BAIIA annualisé d'environ 40 M\$ au total et qu'une majorité de ce BAIIA annualisé proviendra des contrats d'achat ferme et d'autres activités non liées à l'achat ferme. Ce bénéfice sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris pour le financement des besoins courants en fonds de roulement.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a octroyé 275 750 crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour financer une partie de la construction du complexe DRHR, que la direction a commencé à monétiser au moyen d'accords de vente conclus avec des sociétés de première qualité. La combinaison de l'aide du gouvernement provincial, du produit disponible en vertu de la facilité de crédit de premier rang, de la trésorerie que devraient générer les activités et d'autres sources de financement, au besoin, devrait fournir le financement nécessaire pour mener à bien la construction du complexe DRHR.

Comme la Société tire la majeure partie de ses produits de Tidewater Midstream, elle est économiquement dépendante de cette dernière. Par l'intermédiaire de contrats d'achat ferme, la Société fournit une importante capacité de production à Tidewater Midstream.

Le risque le plus important découlant des activités liées à l'énergie renouvelable se rapporte à un historique d'exploitation limité. Bon nombre de technologies, processus et sociétés des domaines de la production, du transport et de la commercialisation de l'énergie renouvelable sont nouveaux dans le secteur. L'énergie renouvelable étant un secteur émergent, il y a un risque associé à la prévision du rendement futur de la Société. Pour atténuer ce risque, Tidewater Renewables prend les mesures suivantes :

- avoir recours aux services de Tidewater Midstream pour exploiter les actifs acquis. Tidewater Midstream a une vaste expérience de l'exploitation des actifs acquis;
- conclure des contrats d'achat ferme à long terme visant les actifs acquis;
- choisir les actifs acquis en fonction de leur optionalité à produire ou stocker tant des carburants conventionnels que renouvelables.

En raison des facteurs susmentionnés, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation devraient demeurer stables et devraient suffire à soutenir les activités d'exploitation et à financer les investissements de maintien. La performance financière des activités de raffinage de Tidewater Renewables subira l'incidence des prix des produits raffinés, des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits de carbone et des prix des charges d'alimentation renouvelables. Les marges de raffinage sont assujetties à des facteurs saisonniers, car la production évolue en fonction de la demande saisonnière.

En raison de la nature du secteur de l'énergie renouvelable, les budgets sont revus régulièrement à la lumière du caractère fructueux des dépenses et des autres occasions qui se présentent pour la Société. Les dépenses réelles engagées par Tidewater Renewables pourraient varier en raison de divers facteurs, y compris, entre autres variables, la disponibilité du matériel et du personnel, les dépenses imprévues, les retards en ce qui a trait à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, des permis et des licences, ainsi que les succès enregistrés par Tidewater Renewables en ce qui concerne ses activités de développement des affaires.

Tidewater Renewables s'attend à ce que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, les flux de trésorerie découlant des projets de croissance, les liquidités disponibles en vertu de sa facilité de crédit de premier rang et les autres sources de financement soient suffisants pour satisfaire à ses obligations et à ses engagements financiers, et à ce qu'ils lui fournissent un financement suffisant aux fins des dépenses d'investissements prévues. La situation financière actuelle de la Société offre une souplesse financière et des ressources suffisantes pour gérer ses besoins en liquidités. Par conséquent, à court terme, la Société s'attend à maintenir des sources de liquidités suffisantes pour financer ses activités courantes, ses obligations au titre du service de la dette, ses versements de dividendes et ses besoins en fonds de roulement.

Sommaire des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les sources de financement de la Société et l'affectation des fonds en ce qui concerne les activités poursuivies pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Activités d'exploitation	9 963 \$	8 187 \$
Activités de financement	16 131 \$	205 981 \$
Activités d'investissement	(33 146) \$	(213 146) \$

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 10,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et à 8,2 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Ces résultats sont principalement attribuables à la vigueur du bénéfice d'exploitation et aux profits de couverture réalisés au cours des périodes.

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se sont chiffrés à 16,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et à 206,0 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ont trait au produit net tiré du placement de 150 M\$ et aux avances sur la dette bancaire de 60 M\$, dont une tranche de 18 M\$ a été versée au quatrième trimestre. Ce produit a été utilisé pour financer l'acquisition des actifs acquis et la construction du complexe DRHR.

Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 33,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et à 213,1 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Ces résultats se rapportent principalement à l'acquisition des actifs acquis et à la construction du complexe DRHR.

Dépenses d'investissement

Le tableau suivant présente les dépenses liées aux acquisitions, les investissements de croissance et les investissements de maintien pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Dépenses liées aux acquisitions	2 172 \$	182 172 \$
Investissements de croissance ¹	27 179	30 096
Investissements de maintien ¹	421	878
Total des entrées d'immobilisations corporelles tel qu'il est présenté dans le tableau des flux de trésorerie	29 772 \$	213 146 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion.

Investissements de croissance

Les investissements de croissance se sont établis à 27,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021. Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, les investissements de croissance se sont chiffrés à 30,1 M\$. Les investissements de croissance de Tidewater Renewables pour 2021 ont été axés sur les travaux d'ingénierie et de construction au complexe DRHR, qui ont été accélérés, dans la mesure du possible, afin d'atténuer les pressions qui pourraient survenir en lien avec la chaîne d'approvisionnement et l'inflation. Une fois achevé, le complexe DRHR devrait être l'une des premières installations de diesel renouvelable autonomes au Canada et sera l'actif principal de Tidewater Renewables.

Le complexe DRHR constitue la plus importante initiative liée à l'énergie renouvelable de Tidewater Renewables, soit une installation produisant 3 000 b/j de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable située sur le site à la raffinerie située à Prince George. Le complexe DRHR sera un complexe autonome de ressources d'énergie renouvelables entièrement axé sur les charges d'alimentation renouvelables et comprendra une installation de prétraitement qui offrira à Tidewater Renewables une flexibilité importante pour le traitement de différentes charges d'alimentation renouvelables.

Tidewater Renewables prévoit que le coût en capital brut s'établira dans le haut de la fourchette de 215 M\$ à 235 M\$ présentée précédemment en raison des problèmes continus liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale et à l'inflation, que la Société continue de gérer au moyen de l'approvisionnement d'équipement à moyen et à long délai de livraison. La direction a pris des mesures proactives au troisième et au quatrième trimestres de 2021 en commandant l'équipement à long et à moyen délai de livraison et en fixant les coûts des matériaux lorsque possible pour aider à atténuer l'incidence de toute interruption de la chaîne d'approvisionnement éventuelle. Tidewater Renewables prévoit de financer le projet au moyen de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, de la facilité de crédit de premier rang et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Conformément à la convention en vertu de la partie 3 visant le projet de diesel renouvelable, un total de 275 750 crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique seront accordés lorsque certaines étapes clés du projet auront été atteintes.

Investissements de maintien

Tidewater Renewables accorde une grande importance à l'entretien et à la mise à niveau de ses actifs afin d'offrir des conditions d'exploitation sécuritaires à ses employés et des services fiables à ses clients. Les investissements de maintien se sont chiffrés à environ 0,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et à 0,9 M\$ pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021. Ces investissements de maintien sont attribuables aux améliorations apportées à l'infrastructure des services publics et au parc de stockage.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2021, la Société avait des engagements liés à des actifs loués (droits d'utilisation) et à la dette à long terme. Les obligations locatives se rapportent aux wagons et au matériel loués. Au 31 décembre 2021, les obligations contractuelles et les engagements de la Société, y compris ceux comptabilisés à titre de contrats de location, s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 1 an	Plus de 1 an, mais 5 ans au plus	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	5 699 \$	20 799 \$	– \$	26 498 \$
Dette bancaire ¹	–	60 000	–	60 000
Total	5 699 \$	80 799 \$	– \$	86 498 \$

1. La facilité de crédit de premier rang de la Société arrive à échéance le 18 août 2024.

Arrangements hors bilan

Au 31 décembre 2021, la Société n'avait aucune garantie ni aucun arrangement hors bilan qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence actuelle ou future sur la performance financière ou la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités ou les dépenses d'investissement de la Société.

TITRES DE CAPITAUX PROPRES EN CIRCULATION

Au 9 mars 2022, le nombre d'actions ordinaires, d'UAI, d'UAD et d'options en circulation de Tidewater Renewables s'établissait comme suit :

(en milliers)	
Actions ordinaires	34 712
UAI	152
UAD	15
Options	182

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le 18 août 2021, la Société a réalisé l'acquisition des actifs acquis, qui lui ont fourni une plateforme initiale pour ses activités liées au diesel renouvelable, à l'hydrogène renouvelable et au gaz naturel renouvelable. En contrepartie des actifs acquis, la Société a émis 23,9 millions d'actions ordinaires dont le prix a été évalué à 15,00 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie en actions totale de 358,5 M\$ et un montant en trésorerie de 180 M\$.

Dans le cadre de l'acquisition des actifs acquis, la Société a conclu des contrats d'achat ferme relatifs à une partie de la capacité des actifs acquis, qui visent à fournir une capacité de traitement, des services et des produits renouvelables. Comme la Société tire la majeure partie de ses produits de la prestation de services à Tidewater Midstream en vertu des contrats d'achat ferme, elle est économiquement dépendante de Tidewater Midstream.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec Tidewater Midstream au cours du trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

(en milliers de dollars canadiens)	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021	
	Trimestre clos le 31 décembre 2021	
Produits	16 662 \$	22 719 \$
Charges d'exploitation	6 274 \$	7 368 \$
Frais généraux et administratifs	320 \$	526 \$
Profit réalisé sur les contrats dérivés	(637) \$	(1 137) \$
Perte (profit) latent sur les contrats dérivés	4 322 \$	1 552 \$

Le tableau suivant présente les soldes relatifs à Tidewater Midstream inscrits dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021.

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2021	
	Débiteurs	Créditeurs
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	6 971	88
Total	6 971 \$	88 \$

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, Tidewater Renewables n'a conclu aucune autre transaction avec des parties liées, sauf celles concernant ses apports aux régimes incitatifs à long terme de Tidewater Renewables et à la rémunération des principaux dirigeants dans le cours normal de leur emploi.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de Tidewater Renewables comprennent la trésorerie, contrats dérivés, les créditeurs et charges à payer et la dette bancaire. Tidewater Renewables a recours à des stratégies et à des politiques de gestion des risques pour s'assurer que l'exposition aux risques de marché est conforme aux objectifs commerciaux et aux seuils de tolérance à l'égard du risque de la Société.

La plupart des débiteurs (et des flux de trésorerie) de Tidewater Renewables ont trait à Tidewater Midstream. Les produits tirés de Tidewater Midstream pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021, se sont chiffrés à 16,7 M\$ et à 22,7 M\$, respectivement. La Société estime que le risque de crédit associé à Tidewater Midstream est minime.

La Société conclut certains contrats dérivés financiers pour gérer le risque lié aux prix des marchandises, et ces instruments ne sont pas utilisés à des fins de spéculation. La Société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers comme des couvertures comptables efficaces, même si elle considère que tous les contrats relatifs aux marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. Ces contrats dérivés financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées comme une perte latente (un profit latent) dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« FACTEURS ESG »)

Tidewater Renewables offre l'occasion d'investir dans un véhicule de transition énergétique axé sur la production de carburants propres et renouvelables pour les marchés nord-américains au moyen de technologies existantes et éprouvées. La Société mettra l'accent sur les carburants à faible teneur en carbone afin d'offrir des solutions de rechange en matière de réduction d'intensité carbonique (l'« IC »), notamment le diesel renouvelable, l'hydrogène renouvelable et le gaz naturel renouvelable. Tidewater Renewables souhaite devenir l'un des plus importants producteurs canadiens de carburants renouvelables, en faisant des facteurs ESG une priorité absolue. Voici quelques-uns des principaux attributs ESG :

1. La priorité accordée aux carburants renouvelables dont l'IC est considérablement réduite, de plus de 80 %, par rapport aux combustibles fossiles classiques, et de plus de 100 % dans certains cas où les déchets organiques, qui auraient autrement été rejetés dans l'environnement, sont plutôt capturés, traités et convertis en énergie, recevant ainsi un crédit pour ne pas avoir été libérés dans l'environnement.
2. La stratégie en matière de charges d'alimentation sera axée sur les huiles non comestibles et les huiles usagées telles que les graisses animales, l'huile de cuisson usagée et l'huile de maïs de distillerie, ainsi que sur les déchets de bois pour les projets en matière de digestion anaérobie et de gazéification visant à produire du gaz naturel renouvelable.
3. Tidewater Renewables dispose d'un conseil d'administration chevronné et diversifié, composé d'une majorité d'administrateurs indépendants qui agissent dans le meilleur intérêt de la Société, dont 25 % sont des femmes.
4. En vertu de la convention relative aux services partagés, Tidewater Renewables bénéficie de l'expérience et des connaissances de l'équipe de Tidewater Midstream en matière de pratiques de santé et de sécurité et de gestion du capital humain. Il s'agit notamment d'un comité des facteurs ESG qui se réunit chaque semaine pour examiner les priorités et les plans relatifs aux facteurs ESG.
5. Certaines collectivités qui ne sont pas raccordées au réseau électrique peuvent dépendre de l'électricité produite par le diesel, émettant des gaz à effet de serre. Tidewater Renewables travaille avec plusieurs groupes des Premières Nations partout au Canada pour fournir des carburants propres, y compris du diesel renouvelable, à ces collectivités afin de réduire leur impact global sur l'environnement et leur IC.
6. L'accent mis sur le commerce socialement responsable, l'engagement communautaire avec toutes les parties prenantes locales et l'approfondissement des relations avec la collectivité par le biais de divers événements et commandites d'entreprises.

Réglementation gouvernementale

Les actifs et les projets de croissance de Tidewater Renewables sont assujettis aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en matière de qualité de l'air, de déchets solides et de qualité de l'eau, ainsi qu'aux exigences en matière de permis. Les permis que la Société doit obtenir, dans le cours normal des activités, pour réaliser ses projets comprennent : les permis de construction, d'exploitation, d'émissions atmosphériques, de zonage, de gestion des déchets non dangereux, d'élimination des déversements de polluants et de valorisation. Les actifs et les projets de la Société doivent également respecter les exigences fédérales, provinciales et locales applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les facteurs réglementaires et législatifs influent également sur le prix du diesel renouvelable, de l'hydrogène renouvelable et du GNR, selon le territoire où le produit fini est vendu. Plus précisément, les actifs et les projets de Tidewater Renewables sont situés au Canada (à l'exception, possiblement, de ses wagons de temps à autre) et, par conséquent, ils sont assujettis à la réglementation canadienne et aux mesures incitatives réglementaires du Canada en matière d'énergie propre. À l'occasion dans l'avenir, la Société peut vendre certains de ses produits finis aux États-Unis, où les mesures incitatives réglementaires américaines en matière d'énergie propre seront alors applicables. Pour en savoir davantage, se reporter à la plus récente notice annuelle déposée de la Société (la « notice annuelle »), dont la version électronique est publiée sous le profil de Tidewater Renewables, sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Norme canadienne sur les combustibles propres (« NCP »)

La NCP est un élément important de l'approche du Canada dans le développement d'une économie plus propre et plus concurrentielle, et constitue l'un des principaux règlements prévoyant des incitatifs futurs possibles pour les activités de la Société. La NCP est un projet de règlement, qui sera établi en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. La NCP exigera des fournisseurs de combustibles fossiles qu'ils prennent des mesures pour offrir de manière générale des combustibles plus propres et moins polluants. Ils contribueront ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (« émissions de GES »), principalement celles du secteur des transports, qui représentaient 25 % des émissions totales de GES du Canada en 2018. La NCP devrait s'appuyer sur les règlements fédéraux et provinciaux actuels sur les carburants renouvelables en élargissant son mandat pour porter une attention particulière aux émissions tout au long du cycle de vie des carburants. Le gouvernement du Canada suit des approches réglementaires similaires à celles adoptées par la Colombie-Britannique, la Californie, l'Oregon, l'État de Washington et d'autres territoires.

La NCP obligera les fournisseurs de carburants liquides à diminuer l'intensité d'émission de carbone de leurs produits, dans le but de réduire considérablement la pollution et les émissions de GES. De plus, la NCP continuera d'offrir des occasions de création de crédit pour les combustibles gazeux à faible teneur en carbone comme l'hydrogène et le gaz naturel renouvelable. Pour stimuler la production et la consommation de carburants propres, la NCP a pour but d'accélérer l'investissement dans les projets de carburants propres et leur croissance grâce à des mesures incitatives visant le développement de carburants propres et l'adoption de technologies et de procédés propres.

Le 18 décembre 2020, Environnement et Changement climatique Canada a publié la NCP, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023, certains projets d'énergie renouvelable pouvant accumuler des crédits avant la date d'entrée en vigueur. La NCP proposée vise à baisser le taux d'émissions de GES en réduisant l'IC sur le cycle de vie des combustibles fossiles liquides et gazeux utilisés au Canada. Plus précisément, la NCP devrait viser une réduction de l'IC des combustibles fossiles liquides de 12 grammes d'équivalent CO₂ par mégajoule (g d'éq. CO₂/MJ) d'ici 2030, ce qui représente une diminution d'environ 13 % de l'IC par rapport aux niveaux de 2016. Pour atteindre cet objectif, la NCP encouragera les mesures prises dans trois principales catégories de conformité :

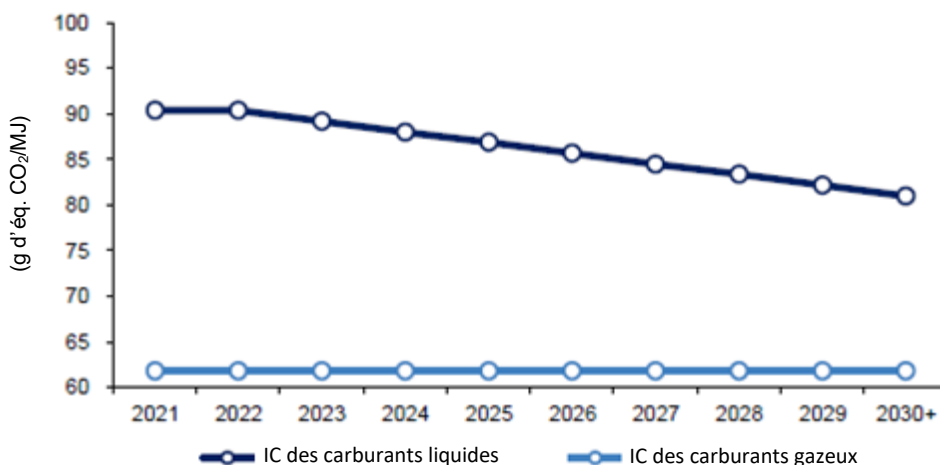
1. la réduction des GES tout au long du cycle de vie des combustibles fossiles afin de réduire l'IC;
2. la fourniture de carburants à faible teneur en carbone;
3. le changement de carburants par l'utilisateur final dans les transports.

La NCP, telle qu'elle est proposée, établirait un marché de crédits, où chaque crédit représenterait une réduction de une tonne d'éq. CO₂ des émissions au cours du cycle de vie. Pour chaque période de conformité, un fournisseur principal démontrerait qu'il se conforme à son exigence de réduction en créant des crédits ou en acquérant des crédits auprès d'autres créateurs, puis en utilisant le nombre de crédits requis pour assurer la conformité. Les crédits octroyés en vertu de la NCP devraient être créés par divers types de carburants à faible teneur en carbone, notamment le diesel renouvelable, le gaz naturel renouvelable et l'hydrogène renouvelable.

Le diesel renouvelable générera des crédits en vertu de la NCP selon le cadre proposé de celle-ci en tant que carburant liquide à faible teneur en carbone. Le GNR et l'hydrogène renouvelable généreront des crédits en vertu de la NCP selon le cadre proposé de celle-ci en tant que carburant à faible teneur en carbone. Les combustibles à faible intensité de carbone sont des combustibles, autres que les combustibles fossiles assujettis aux exigences de réduction de l'IC, dont l'IC est égale ou inférieure à 90 % de la valeur d'IC de référence pour le combustible aux fins du crédit. La méthode de quantification des crédits octroyés en vertu de la NCP pour les carburants liquides à faible teneur en carbone attribue un nombre croissant de crédits à toute réduction supplémentaire de l'IC (g d'éq. CO₂) des carburants, au-delà du seuil de réduction de 90 %.

Tidewater Renewables peut décider d'obtenir la valeur des crédits octroyés en vertu de la NCP en vendant la production prévue de diesel renouvelable, de gaz naturel renouvelable et d'hydrogène renouvelable à un consommateur à un prix d'achat qui inclut les crédits octroyés en vertu de la NCP, ou en monétisant les crédits séparément sur le marché libre.

Exigence de réduction de l'IC en vertu de la NCP du Canada



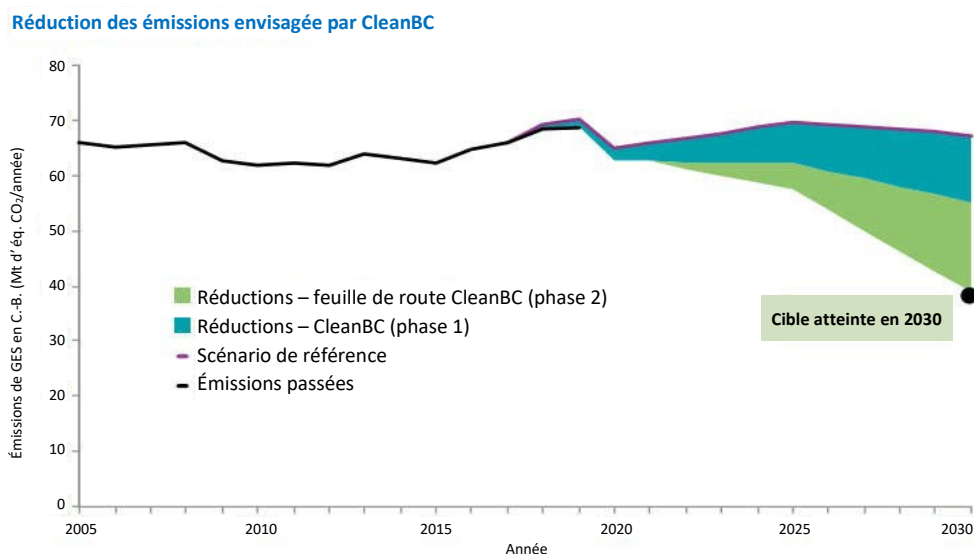
Source : Gazette du Canada, Partie I, volume 154, numéro 51 : Règlement sur les combustibles propres (19 décembre 2020).

Norme sur les carburants à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique (la « loi LCFS de la Colombie-Britannique »)

En janvier 2010, le gouvernement provincial a adopté le programme en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique. La loi LCFS de la Colombie-Britannique exige la réduction de l'IC pendant le cycle de vie à l'égard des carburants de transport offerts en Colombie-Britannique, et elle prévoit que 5 % des quantités d'essence et que 4 % des quantités de diesel doivent renfermer du carburant renouvelable en plus d'exiger le respect des normes en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique. Les fournisseurs de carburant devaient initialement réduire progressivement l'IC moyenne de leurs carburants pour atteindre une réduction de 9 % en 2020, par rapport aux données de référence de l'IC de 2010. En décembre 2018, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique a annoncé dans son plan CleanBC que l'objectif de réduction de l'IC passerait à 20 % d'ici 2030 par rapport à 2010. En juillet 2020, ces modifications de la loi LCFS de la Colombie-Britannique sont entrées en vigueur. En date des présentes, la Colombie-Britannique est la seule province canadienne à avoir une norme sur les carburants à faible teneur en carbone.

Le 25 octobre 2021, le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié sa feuille de route CleanBC pour 2030, qui fait partie du plan envisagé par la Colombie-Britannique pour atteindre ses objectifs prévus par la loi en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, notamment la réduction ciblée de 40 % en deçà des niveaux de 2007 d'ici 2030.

La feuille de route pour 2030 comprend plusieurs initiatives liées aux carburants renouvelables et à la norme sur les carburants à faible teneur en carbone, notamment :



1. une augmentation des objectifs de réduction de l'intensité carbonique de l'essence et du diesel pour les porter à 30 % d'ici 2030 (en hausse par rapport à l'objectif actuel d'une réduction de 20 % d'ici 2030);
2. une augmentation de l'objectif provincial en matière de production de carburants renouvelables pour le faire passer à 1,3 milliard de litres par année (soit environ 22 400 b/j) d'ici 2030 (le double de l'objectif actuel de 650 millions de litres par année d'ici 2030);
3. une augmentation de la sanction pécuniaire pour les sociétés qui ne se conforment pas à la réglementation;
4. l'élargissement envisagé de la portée de la loi LCFS de la Colombie-Britannique afin d'inclure les carburants marins et les carburants d'aviation à compter de 2023 (actuellement, ces carburants sont exclus du programme).

La feuille de route CleanBC pour 2030 présente également d'autres initiatives qui pourraient avoir une incidence sur la consommation de carburants dans la province, notamment :

1. l'adoption accélérée d'une loi sur les véhicules à émission zéro (« VEZ ») (26 % des nouveaux véhicules utilitaires légers d'ici 2026, 90 % d'ici 2030, et 100 % d'ici 2035);
2. une initiative visant à réduire de 25 % les déplacements effectués au moyen de véhicules légers d'ici 2030 (par rapport à 2020);
3. de nouveaux objectifs en matière de VEZ pour les véhicules utilitaires moyens et lourds qui sont alignés sur les cibles établies en Californie;
4. l'achèvement de l'autoroute électrique de la Colombie-Britannique d'ici 2024 et l'établissement d'un objectif visant à ce que la province compte 10 000 bornes de recharge pour véhicules électriques d'ici 2030.

Bien que la Société attende de connaître plus de détails concernant la proposition de mise en œuvre des éléments de la feuille de route CleanBC pour 2030, elle considère que le message général et les initiatives précises favorisent le rôle des carburants renouvelables, la demande à l'égard des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et le prix de ceux-ci (même si la Société s'attend à ce que le nombre de crédits générés par ses installations dans le cadre du programme diminue, toutes choses demeurant égales par ailleurs), ainsi que la confiance globale à l'égard de Tidewater Renewables.

Les fournisseurs de carburant peuvent se conformer à la loi LCFS de la Colombie-Britannique en réduisant l'IC globale des carburants qu'ils fournissent, en mélangeant des carburants renouvelables à leur débit de carburant actuel, en faisant l'acquisition de crédits auprès d'autres fournisseurs de carburant ou en concluant un accord avec la province qui offre des crédits en vertu de la partie 3 pour la construction de projets liés aux carburants propres.

Le nombre de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique pour l'utilisation de certaines méthodes est calculé selon l'écart entre la note de l'IC de la méthode et la norme de conformité ou de référence annuelle de l'IC de la Colombie-Britannique pour l'essence ou le diesel (selon l'utilisation finale du carburant). Les produits tirés du programme de la loi LCFS de la Colombie-Britannique reposent sur le nombre de crédits obtenus pour l'utilisation de certaines méthodes visant à produire du carburant de transport à faible teneur en carbone et le prix de négociation de la loi LCFS de la Colombie-Britannique alors en vigueur.

En 2021, les prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique se sont établis en moyenne à 447,60 \$ par crédit. La moyenne au quatrième trimestre de 2021 s'est chiffrée à 483,25 \$ par crédit, et le prix maximal par crédit a atteint 519,19 \$. Les prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique se sont établis en moyenne à 486,17 \$ depuis le début de l'année 2022, soit un résultat relativement stable par rapport au quatrième trimestre de 2021. La Société surveille les prix des transactions effectuées en vertu de la loi LCFS publiés par le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation en matière de réduction des émissions de carbone de la Colombie-Britannique, mais elle remarque que les prix moyens peuvent inclure des crédits prévendus en vertu d'ententes existantes, ce qui pourrait entraîner une baisse artificielle du prix de transaction moyen.

La Société est d'avis que les récentes augmentations de prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique sont attribuables, au moins en partie, à l'évolution de l'offre et de la demande à l'égard du diesel renouvelable, à la demande à l'égard des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et aux prix des avantages environnementaux et du diesel renouvelable au sein des marchés concurrents au marché visé par la loi LCFS (Oregon et Californie).

Tidewater Renewables peut choisir d'obtenir la valeur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique en vendant la production de diesel renouvelable prévue à un producteur de carburant à un prix d'achat qui comprend les crédits accordés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique ou en monétisant les crédits de façon distincte sur le marché libre.

FACTEURS DE RISQUE

Tidewater Renewables est exposée à un certain nombre de risques dans le cours normal de ses activités, notamment : i) les risques liés à l'entreprise, au secteur d'activité et au contexte d'exploitation de la Société, y compris les risques d'ordre financier, juridique, réglementaire et stratégique; et ii) les risques liés à la relation de la Société avec Tidewater Midstream. Pour une description plus détaillée des facteurs de risque associés à la Société, se reporter à la rubrique portant sur les facteurs de risque de la plus récente notice annuelle déposée par la Société, dont la version électronique est publiée sous le profil de Tidewater Renewables, sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Les risques financiers de la Société sont présentés à la note 18 des états financiers consolidés pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

La concentration de la Société dans le secteur de l'énergie renouvelable l'expose aux risques liés à l'offre et la demande de marchandises, au coût des dépenses d'investissement, à la réglementation gouvernementale, à la conjoncture économique et aux événements mondiaux et régionaux, et à l'acceptation des sources d'énergie de rechange. La Société s'efforce continuellement d'atténuer l'incidence des risques sur ses activités; à cet effet, elle met en évidence tous les risques importants de manière à ce que ceux-ci soient gérés de façon appropriée.

La rentabilité des activités de la Société sera compromise par des variations des prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, qui pourraient être volatils. Les prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique sont surtout déterminés par l'offre et la demande de crédits ainsi que par les attentes futures à leur égard. Ces prix sont touchés par plusieurs facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment les diverses méthodes pouvant générer des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique, l'offre de produits renouvelables pénétrant le marché de la Colombie-Britannique, le nombre de projets concurrentiels actuellement opérationnels ou prévus être mis en service qui fourniront au marché visé par la loi LCFS de la Colombie-Britannique des produits renouvelables, la demande pour les crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique par d'autres fournisseurs de carburant de la partie 3 et l'offre de crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique par d'autres fournisseurs de carburant de la partie 3. Si les prix des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique devaient baisser et demeurer bas pendant une longue période, la Société pourrait décider qu'il n'est pas économiquement réalisable de poursuivre ses activités. La volatilité ou la baisse des prix pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur des actifs de la Société, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses projets d'investissement.

En outre, un certain nombre d'autres facteurs liés à la mise en valeur et à l'exploitation de chaque projet d'énergie renouvelable pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société, notamment :

- les risques importants liés à la construction, y compris le dépassement de coûts et les retards, notamment ceux qui pourraient survenir en raison des prix des matériaux, de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des conditions météorologiques défavorables, des interruptions de travail ou des événements atténuants;
- les variations de la demande d'énergie et des prix des marchandises, notamment le diesel renouvelable, qui pourraient avoir une incidence importante sur les produits de la Société;
- une diminution de la disponibilité des charges d'alimentation, une augmentation des prix des charges d'alimentation ou la rapidité de livraison des charges d'alimentation et des composants nécessaires au fonctionnement des projets.

Risques liés à la relation de la Société avec Tidewater Midstream

Étant donné que la majeure partie des produits de la Société provient de la prestation de services de traitement et de stockage à Tidewater Midstream en vertu de contrats d'achat ferme (se reporter à la section « *Transactions entre parties liées* »), la Société dépend économiquement de Tidewater Midstream. Les paiements versés à la Société dépendent de la solidité financière de Tidewater Midstream. Si Tidewater Midstream n'est pas en mesure d'effectuer le paiement intégral des montants dus, il pourrait y avoir une incidence négative significative sur les activités de la Société.

Perspectives du BAIIA annualisé

Les perspectives du BAIIA annualisé présentées dans ce rapport de gestion ont été préparées en fonction d'hypothèses qui reflètent la ligne de conduite prévue par la direction pour les périodes visées, selon le jugement de la direction quant à plusieurs facteurs, notamment les estimations des volumes de charges d'alimentation et des ventes pour la période considérée.

Le calcul du BAIIA annualisé par la Société pour les actifs acquis et le complexe DRHR repose sur plusieurs hypothèses, dont certaines ou la totalité pourraient ne pas se concrétiser et pourraient différer des hypothèses qui sous-tendent toute information prospective se rapportant aux projets d'investissement et aux actifs qui a été préparée à d'autres fins. Des événements imprévus pourraient survenir, pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les résultats d'exploitation réels de la Société au cours des périodes auxquelles ces estimations se rapportent.

Rien ne garantit que les hypothèses reflétées dans le BAIIA annualisé pour les actifs acquis et le complexe DRHR se révéleront exactes. Les résultats réels peuvent différer des montants présentés, et les écarts pourraient être significatifs.

La présentation de ce BAIIA annualisé exclut certaines charges, comme l'incidence de la rémunération sans effet sur la trésorerie, et cette présentation n'est pas destinée à se substituer aux mesures historiques conformes aux normes IFRS de la performance opérationnelle ou de la liquidité. Les perspectives du BAIIA annualisé pour les actifs acquis et le complexe de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et éventualités. Se reporter à la rubrique « *Déclarations prospectives* ».

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Aux termes de certaines méthodes comptables, la direction doit prendre des décisions appropriées à l'égard de la formulation d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. La direction révise ses estimations régulièrement. L'émergence de nouveaux renseignements et l'évolution des circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des estimations actuelles. Une analyse des estimations et jugements qu'utilise la Société pour préparer les états financiers est présentée à la note 2 des états financiers consolidés de la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société peuvent continuer d'être touchés par la pandémie de COVID-19, tant en ce qui concerne son ampleur que sa durée, y compris la résurgence de variants. La pandémie a contribué à une forte volatilité sur les marchés des capitaux et des marchandises, à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, ainsi qu'à des pressions sur l'inflation et les coûts. Bien que la Société ait pris des mesures proactives pour protéger ses activités, compte tenu de la nature continue et dynamique des circonstances entourant la COVID-19, l'incidence de cette pandémie sur les activités de la Société demeure incertaine. Ces incertitudes accroissent la complexité des estimations et des jugements utilisés pour préparer les états financiers dans des domaines tels que : i) l'identification des événements déclencheurs de dépréciation des immobilisations corporelles; ii) les évaluations à la juste valeur des contrats dérivés; et iii) l'analyse des pertes de crédit externes.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le chef de la direction et le chef des finances de Tidewater Renewables sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, tels que ceux-ci sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Au 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, ils avaient conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et des procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), pour fournir l'assurance raisonnable que l'information significative concernant la Société leur est communiquée, particulièrement au cours de la période où les documents annuels sont préparés; et que l'information que la Société est tenue de présenter dans ses documents annuels, dans ses documents intermédiaires et dans les autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières. La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef des finances, évalue annuellement l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

Le chef de la direction et le chef des finances de Tidewater Renewables sont également responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109. Au 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, ils avaient conçu un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou en avaient supervisé la conception, afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers aux fins de publication de l'information financière ont été préparés selon les normes IFRS. Le cadre de contrôle utilisé par les dirigeants pour concevoir le système de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations.

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2021, les contrôles et les procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces. Aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société ayant eu, ou pouvant raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a été mis en évidence au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Il y a lieu de noter que bien que le chef de la direction et le chef des finances estiment que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société fournit un degré d'assurance raisonnable qu'ils sont efficaces, ils ne s'attendent pas à ce que le système de contrôle prévienne toutes les erreurs ou les fraudes. Un système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle soient atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société ne permet pas nécessairement de prévenir ou de déceler toutes les inexactitudes en raison de ses limites intrinsèques. De plus, les projections de l'efficacité pour des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles puissent devenir inefficaces en raison de changements des conditions ou de la détérioration du degré de conformité des politiques et procédures de la Société.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Tout au long du présent rapport de gestion et dans d'autres documents présentés par la Société, Tidewater Renewables utilise certaines mesures financières pour évaluer ses résultats et pour mesurer la performance globale. Les mesures et les ratios non conformes aux PCGR ont pour objet de fournir des renseignements supplémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes. Certaines de ces mesures financières n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR; il est en conséquence peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités. Par conséquent, ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ni comme un substitut des mesures de la performance conformes aux PCGR. Sauf indication contraire, ces mesures financières seront calculées et présentées sur une base comparable d'une période à l'autre. Des éléments d'ajustement donnés pourraient s'appliquer uniquement à certaines périodes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR, les ratios non conformes aux PCGR, les mesures financières supplémentaires et les mesures de gestion du capital de la Société sont présentés ci-dessous.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Société sont le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie distribuables.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté représente le bénéfice (ou la perte) avant les charges financières, l'impôt, l'amortissement, la rémunération fondée sur des actions, les profits ou pertes latents sur les contrats dérivés, les éléments sans effet sur la trésorerie, les coûts de transaction, les paiements de loyers aux termes d'IFRS 16, *Contrats de location*, et les autres éléments considérés comme non récurrents.

La direction utilise le BAIIA ajusté pour établir des objectifs, pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et des dépenses d'investissement, pour surveiller la conformité à l'égard des clauses restrictives et pour évaluer la performance. Outre l'utilisation qu'en fait la direction, Tidewater Renewables est aussi d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs, les établissements de crédit et d'autres parties afin d'évaluer la performance financière de la Société et d'autres entreprises du secteur de l'énergie renouvelable. La Société publie des indications concernant cette mesure clé. En conséquence, le BAIIA ajusté est présenté comme une mesure pertinente dans le rapport de gestion, afin d'aider les analystes et les lecteurs à évaluer la performance de la Société du point de vue de la direction. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme une mesure de substitution au bénéfice net, aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation ou à d'autres mesures des résultats financiers établies conformément aux PCGR à titre d'indicateur de la performance de la Société, et qu'il pourrait ne pas être comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du bénéfice net, la mesure conforme aux PCGR la plus semblable, avec le BAIIA ajusté.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Bénéfice net	80 \$	2 763 \$
Charge d'impôt différé	175	1 234
Amortissement	4 592	6 707
Charges financières	759	1 476
Rémunération fondée sur des actions	425	680
Perte latente sur les contrats dérivés	4 322	1 552
Coûts de transaction	282	1 553
BAIIA ajusté	10 635 \$	15 965 \$

Flux de trésorerie distribuables

Les flux de trésorerie distribuables sont une mesure non conforme aux PCGR. La direction est d'avis que les flux de trésorerie distribuables constituent une mesure utile pour les investisseurs lorsqu'ils évaluent le montant des flux de trésorerie générés dans le cours normal des activités. Ces flux de trésorerie sont pertinents pour évaluer la capacité de la Société à financer à l'interne les projets de croissance, à modifier sa structure du capital ou à procurer du rendement aux actionnaires. Les flux de trésorerie distribuables représentent les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation compte non tenu des variations du fonds de roulement hors trésorerie plus les distributions en trésorerie provenant de placements, les coûts de transaction et des charges non récurrentes, et compte tenu de toutes dépenses nécessitant le recours aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les variations du fonds de roulement hors trésorerie sont exclues du calcul des flux de trésorerie distribuables étant donné qu'elles découlent essentiellement de fluctuations saisonnières ou d'autres variations temporaires et sont habituellement financées à même la dette à court terme ou à l'aide des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les investissements de maintien, y compris les travaux de révision, lesquels constituent des dépenses récurrentes continues qui sont financées à l'aide des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, sont exclus des flux de trésorerie distribuables. Les coûts de transaction sont rajoutés, car ils varient considérablement d'un trimestre à l'autre, en fonction des activités d'acquisition et de cession de la Société. Sont également exclues les transactions non récurrentes qui ne reflètent pas les activités continues de Tidewater Renewables.

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, la mesure conforme aux PCGR la plus semblable, et des flux de trésorerie distribuables.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	9 963 \$	8 187 \$
Ajouter (déduire) :		
Variations du fonds de roulement hors trésorerie	60	5 895
Coûts de transaction	282	1 553
Intérêts et charges financières	(569)	(790)
Paieement d'obligations locatives	(1 435)	(2 147)
Investissements de maintien	(421)	(878)
Flux de trésorerie distribuables	7 880 \$	11 820 \$

Les investissements de croissance seront financés à même les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, ainsi qu'avec le produit de l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres additionnels, au besoin.

Ratios financiers non conformes aux PCGR

La Société utilise des ratios financiers non conformes aux PCGR pour présenter certains aspects de sa performance financière ou de sa situation financière, y compris les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire.

Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire

Les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire représentent les flux de trésorerie distribuables divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 et pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021.

Les flux de trésorerie distribuables sont une mesure financière non conforme aux PCGR. La direction est d'avis que les flux de trésorerie distribuables par action ordinaire fournissent aux investisseurs une indication des fonds générés par l'entreprise qui pourraient être affectés à la participation dans les capitaux propres de chaque actionnaire.

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	Trimestre clos le 31 décembre 2021	Pour la période allant de la date de constitution, le 11 mai 2021, au 31 décembre 2021
Flux de trésorerie distribuables	7 880 \$	11 820 \$
Flux de trésorerie distribuables par action ordinaire – de base et dilués	0,23 \$	0,59 \$

Mesures de gestion du capital

La Société a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion et à la note 17 des états financiers.

Dette nette

La Société utilise la dette nette pour surveiller sa structure du capital et ses exigences en matière de financement. La dette nette sert également à évaluer la santé financière générale de la Société. La dette nette est définie comme la dette bancaire, moins la trésorerie.

La dette nette exclut le fonds de roulement, les obligations locatives et les contrats dérivés, car la Société surveille sa structure du capital en se basant sur le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA ajusté, ce qui est conforme aux clauses restrictives financières de sa facilité de crédit, telles qu'elles sont décrites dans la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Le tableau suivant illustre le rapprochement de la dette nette.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		31 décembre 2021
Facilité de crédit de premier rang		60 000 \$
Trésorerie		(1 022)
Dette nette		58 978 \$

Mesures financières supplémentaires

Investissements de croissance

Les investissements de croissance sont généralement définis comme les dépenses qui sont recouvrables ou qui augmentent le potentiel de flux de trésorerie ou de rendement d'un actif, qui accroissent la capacité des activités actuelles ou qui prolongent considérablement la durée d'utilité des actifs existants. Cette mesure est utilisée par la communauté financière pour évaluer l'étendue des dépenses d'investissement discrétionnaires.

Investissements de maintien

Les investissements de maintien sont généralement définis comme les dépenses qui soutiennent ou qui maintiennent la capacité actuelle ou le potentiel de flux de trésorerie ou de rendement d'un actif existant sans les avantages caractéristiques associés aux investissements de croissance. Ces dépenses comprennent les coûts majeurs d'inspection et de remise en état qui doivent périodiquement être engagés. Cette mesure est utilisée par la communauté financière pour évaluer l'étendue des dépenses d'investissement non discrétionnaires.

BAIIA annualisé

Le BAIIA annualisé s'entend du BAIIA qui devrait être généré par les actifs acquis particuliers ou par un projet de croissance particulier de Tidewater Renewables pour un exercice complet d'activités à plein rendement. Le BAIIA annualisé exclut les éléments sans effet sur la trésorerie, y compris l'amortissement et la rémunération fondée sur des actions. Le calcul du BAIIA annualisé est fondé sur certaines estimations et hypothèses, et il ne devrait pas être considéré comme une déclaration de la Société ou de toute autre personne selon laquelle Tidewater Renewables atteindra ces résultats d'exploitation. Les investisseurs ne devraient pas accorder une confiance induite au BAIIA annualisé et devraient faire leur propre évaluation indépendante des résultats ou des activités futurs, des flux de trésorerie et de la situation financière de la Société.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion constituent des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement appelées les « déclarations prospectives » dans les présentes) au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives se rapportent à des événements ou à des conditions futurs ou à la performance financière future de Tidewater Renewables et elles sont basées sur la conjoncture économique future et des plans d'action. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques peuvent être des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont souvent, mais pas toujours, repérées par l'utilisation de mots tels que « chercher à », « prévoir », « planifier », « continuer », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « avoir l'intention de », « croire », « donnera vraisemblablement lieu », « devrait », « continuera », « est censé », « estime », « prévoit », « planifie », « projection », « perspectives » et de tout mot ou de toute expression similaire. Ces déclarations comportent des risques connus et inconnus, des hypothèses, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui avaient été prévus dans les déclarations prospectives. La Société est d'avis que les attentes décrites dans les déclarations prospectives sont raisonnables, mais il n'existe aucune certitude que ces attentes s'avéreront exactes; par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives comprises dans le présent rapport de gestion.

Plus précisément, le présent rapport de gestion comporte certaines déclarations prospectives concernant les facteurs suivants, sans toutefois s'y limiter :

- la performance financière attendue des actifs et des projets d'investissement proposés de la Société après le début des activités, y compris les hypothèses sous-jacentes;
- les estimations du BAIIA et du BAIIA annualisé;
- les prévisions à l'égard du BAIIA ajusté consolidé et de la croissance connexe prévus;
- les plans et stratégies d'affaires de la Société, notamment les actifs et projets d'investissement sous-jacents existants, ainsi que la réussite et le calendrier des projets;
- la performance financière et opérationnelle de la Société, y compris les attentes relatives à la génération de produits, aux produits et aux charges d'exploitation;
- l'objectif visé par la Société de devenir l'un des principaux producteurs de carburants renouvelables au Canada;
- la capacité d'appliquer les technologies éprouvées afin de générer des carburants propres;
- la capacité de tirer parti de l'expertise en ce qui a trait à l'ingénierie et aux infrastructures existantes de Tidewater Midstream aux fins du développement des projets et des offres de produits de la Société;
- la capacité de tirer parti de l'expérience de Tidewater Midstream quant à ses pratiques existantes en matière de santé et de sécurité;
- la capacité de fournir des carburants à faible teneur en carbone à des preneurs de qualité, à des clients existants, à des entités gouvernementales, à des Premières Nations et à d'autres entités;
- l'évolution des programmes gouvernementaux et des politiques ainsi que des exigences d'utilisation des biocarburants ou de l'invitation à utiliser les biocarburants, notamment les politiques relatives aux carburants renouvelables au Canada, aux États-Unis et en Europe, de même que les programmes gouvernementaux, par exemple la loi LCFS de la Colombie-Britannique et la NCP du Canada;
- les attentes selon lesquelles le projet de DRH serait en service au premier trimestre de 2023;
- l'objectif visé par la Société d'évaluer continuellement les occasions de développer son unité d'exploitation GNR;
- le prix futur des crédits attribués en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits accordés aux termes de la NCP;
- les attentes relatives à la réception, par la Société, des crédits attribués en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits accordés aux termes de la NCP;

- la disponibilité, le prix futur et la volatilité des charges d'alimentation et des autres intrants;
- la capacité de la Société de faire avancer sa stratégie en matière de charges d'alimentation;
- le prix et la volatilité futurs des marchandises;
- la capacité des actifs acquis de générer des flux de trésorerie d'exploitation;
- l'attente selon laquelle la Société sera en mesure de faire croître ses produits, de maintenir et de gérer de façon active ses actifs acquis et d'obtenir une croissance externe grâce à des occasions de développement des affaires stratégiques;
- le montant et le moment des versements prévus de produits par Tidewater Midstream et d'autres contreparties et l'attente selon laquelle les produits tirés des actifs acquis représenteront une tranche considérable des produits de la Société;
- la performance et la solvabilité des contreparties de la Société;
- les coûts d'exploitation, les dépenses d'investissement, les responsabilités environnementales et les obligations en matière de remise en état prévus liés à la possession et à l'exploitation d'actifs et d'infrastructures de production d'énergie renouvelable qui seront engagés par la Société ou qui lui reviendront;
- les taux d'utilisation et les débits des actifs acquis;
- les questions d'ordre opérationnel, notamment les dangers éventuels liés aux activités de la Société et l'efficacité des programmes en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'intégrité de tiers;
- les coûts de mise hors service ainsi que les frais d'abandon et de remise en état;
- la capacité de la Société de croître grâce à des projets d'investissement;
- l'incidence à long terme de la COVID-19 sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et/ou les flux de trésorerie de la Société;
- l'offre et la demande au chapitre des biens et des services;
- les budgets, notamment les dépenses d'investissement, les dépenses d'exploitation ou les autres dépenses futures ainsi que les coûts projetés;
- l'évaluation continue par la Société des occasions de mettre en valeur de futurs projets de carburants à faible teneur en carbone et d'énergie renouvelable et des occasions d'expansion et d'optimisation pour la raffinerie située à Prince George;
- le calendrier, l'incidence et les exigences en matière de capital des projets à la raffinerie située à Prince George;
- l'accent mis par la Société sur la génération de flux de trésorerie;
- la stratégie de la Société en matière de facteurs ESG, y compris la capacité des produits renouvelables d'offrir des solutions de rechange en matière de réduction de l'intensité des émissions de carbone;
- les attentes quant au fait que les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, les flux de trésorerie découlant des projets de croissance et les liquidités disponibles en vertu de la facilité de crédit de premier rang de Tidewater Renewables et les autres sources de financement soient suffisants pour satisfaire à ses obligations et à ses engagements financiers, et à ce qu'ils lui fournissent un financement suffisant aux fins des dépenses d'investissement prévues.

Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société juge raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces déclarations prospectives. En ce qui a trait aux déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion, la Société a formulé des hypothèses concernant les éléments suivants, sans s'y limiter :

- la capacité de Tidewater Renewables à mettre en œuvre son plan d'affaires;
- la réception en temps opportun de toutes les approbations et consentements de tiers, gouvernementaux et réglementaires demandés par la Société, y compris en ce qui a trait aux projets et aux applications de la Société;

- les tendances générales concernant l'économie et le secteur, y compris la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19;
- les hypothèses portant sur l'exploitation des projets de la Société;
- le fait que les projets de la Société pourraient ne pas atteindre la capacité prévue, notamment en raison d'une charge d'alimentation réduite;
- les attentes selon lesquelles le projet de DRH serait en service au premier trimestre de 2023;
- la propriété et l'exploitation des activités de Tidewater Renewables;
- les risques liés à la réglementation, notamment des changements ou des reports concernant l'octroi de crédits en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique ou de la NCP;
- l'accroissement de la production de carburants renouvelables par des concurrents;
- le prix futur des crédits octroyés en vertu de la loi LCFS de la Colombie-Britannique et des crédits accordés aux termes de la NCP;
- les prix futurs des marchandises;
- le maintien ou l'accroissement de la demande relative aux carburants renouvelables;
- la capacité de la Société de transformer une vaste gamme de charges d'alimentation renouvelables en carburants à faible teneur en carbone;
- le fait que le projet de DRH respecte le budget et le calendrier établis;
- le soutien continu du gouvernement relativement aux initiatives politiques existantes;
- les marges de traitement et de commercialisation;
- les dépenses d'investissement futures devant être engagées par la Société;
- les taux de change et les taux d'intérêt;
- l'absence d'événements imprévus empêchant l'exécution des contrats;
- le respect des ententes officielles conclues avec des contreparties;
- la capacité de la Société de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié et d'obtenir de l'équipement en temps opportun et de façon efficace sur le plan des coûts;
- les hypothèses concernant le montant des coûts d'exploitation liés aux projets de la Société;
- le fait qu'aucun coût important imprévu lié aux projets ne sera irrécouvrable;
- le fait que les flux de trésorerie distribuables et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation sont conformes aux attentes;
- la capacité d'obtenir du financement supplémentaire selon des modalités satisfaisantes;
- la capacité de Tidewater Renewables de commercialiser ses produits avec succès;
- la réception en temps opportun du matériel et des biens commandés par la Société pour effectuer ses activités;
- l'incidence des travaux annuels d'entretien prévus aux installations de la Société;
- les prévisions concernant les coûts futurs liés aux obligations en matière d'environnement et de changements climatiques et le succès des mesures prises à cet égard;
- le respect des clauses restrictives liées à la facilité de crédit de premier rang de la Société;
- les niveaux d'endettement futurs de la Société et sa capacité à rembourser sa dette lorsqu'elle arrive à échéance.

Les résultats réels de la Société pourraient différer de façon significative de ceux prévus dans les déclarations prospectives, en raison de nombreux risques connus et inconnus et incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, y compris, sans s'y limiter :

- les variations de l'offre et de la demande de produits à faibles émissions de carbone;
- le caractère général de la conjoncture économique et commerciale ainsi que de la situation politique et de la situation sur le marché, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et les tendances relatives à l'offre et la demande;

- les risques d'épidémies, de pandémies et d'autres éclosions semblables, y compris la COVID-19, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative persistante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société;
- les risques et responsabilités intrinsèques aux activités liées aux actifs de production et de stockage d'énergie renouvelable, y compris l'historique restreint en matière d'exploitation et les risques liés à la prévision de la performance future;
- la concurrence, notamment pour les capitaux de tiers et les acquisitions d'actifs supplémentaires;
- les risques liés à l'environnement et à l'évolution des lois environnementales en ce qui a trait aux activités exercées grâce aux actifs acquis;
- les questions d'ordre géologique et technique ainsi que celles touchant le forage et la manutention associés aux activités de production et de stockage d'énergie renouvelable par des tiers;
- les risques liés à la propriété conjointe d'installations, notamment la dépendance envers des exploitants tiers;
- l'évolution du rendement et de la solvabilité de contreparties;
- les risques et les responsabilités liés au traitement et à la manutention de marchandises dangereuses;
- les risques liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement;
- la non-conformité involontaire aux règles applicables;
- les risques liés aux changements climatiques, notamment les répercussions de conditions météorologiques inhabituelles et de catastrophes naturelles, les frais liés à la conformité réglementaire et à la conformité au secteur de même que les possibles changements apportés aux initiatives et aux politiques en matière de changements climatiques ou l'intensification de la réglementation environnementale;
- les risques d'atteinte à la réputation;
- les risques liés à la technologie et à la sécurité, y compris la cybersécurité;
- les obligations de consultation des Premières Nations et des propriétaires fonciers;
- les interruptions de la production, y compris des arrêts de travail ou d'autres problèmes relatifs à la main-d'œuvre, ou de perturbations touchant le réseau de transport dont dépend la Société;
- les problèmes techniques et les problèmes liés au traitement, y compris la disponibilité de l'équipement et l'accès aux propriétés;
- les réclamations faites ou les actions en justice intentées ou réalisées contre la Société, ses biens ou ses actifs;
- le défaut de la Société de recruter et de maintenir en poste des employés clés;
- la modification des lois fiscales ou environnementales ou encore des programmes incitatifs ou des programmes de crédit touchant le secteur du pétrole et du gaz naturel renouvelable;
- la conjoncture économique et politique et la situation des marchés, dont la fluctuation des taux d'intérêt, les pressions inflationnistes, les taux de change, la volatilité des marchés boursiers et les tendances de l'offre et de la demande;
- les activités des producteurs et des clients et les niveaux généraux d'activités dans le secteur;
- l'incapacité à négocier et à conclure les ententes commerciales requises;
- l'inexécution des ententes conformément à leurs modalités;
- l'incapacité à conclure les ententes officielles avec les contreparties après la signature des lettres d'intention ou ententes semblables annoncées par Tidewater Renewables;
- la résolution d'une procédure judiciaire donnée qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la performance financière de la Société;
- la concurrence, entre autres, pour les affaires, les capitaux, les occasions d'acquisition, les demandes de propositions, les matériaux, l'équipement, la main-d'œuvre et le personnel qualifié;
- la capacité d'obtenir les terres et l'eau, y compris l'obtention et le maintien de droits d'accès aux terres;
- la capacité d'assurer un approvisionnement en charges d'alimentation à long terme et la fluctuation du prix des charges d'alimentation;

- la valeur de vente du diesel;
- les questions d'ordre opérationnel, notamment les dangers éventuels inhérents aux activités de la Société et l'efficacité des programmes en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'intégrité;
- les mesures prises par les autorités gouvernementales, y compris les modifications apportées aux règlements gouvernementaux, aux tarifs et aux impôts;
- l'évolution des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement, y compris les fluctuations des coûts d'entrée;
- les risques et dangers liés aux questions juridiques, au transport et à l'environnement, lesquels pourraient entraîner des obligations pour la Société qui excèdent la couverture d'assurance de la Société, le cas échéant;
- les mesures prises par les coentrepreneurs ou autres partenaires qui détiennent des participations dans certains des actifs de la Société;
- la dépendance envers les relations et les ententes clés, y compris avec Tidewater Midstream;
- les facteurs variables en matière de construction et d'ingénierie qui sont liés aux projets d'investissement, notamment la disponibilité des services, l'exactitude des estimations et des échéanciers et l'exécution des travaux par les entrepreneurs;
- la disponibilité de capitaux à des conditions acceptables;
- les risques et les obligations découlant de déraillements;
- les changements dans la composition du gaz;
- le fait de ne pas obtenir les avantages prévus lors des acquisitions conclues récemment.

Les listes ci-dessus ne sont pas exhaustives. Des informations supplémentaires concernant ces facteurs et d'autres facteurs susceptibles de se répercuter sur les activités ou les résultats financiers de la Société sont présentées dans la plus récente notice annuelle de la Société et dans les autres documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La direction de la Société a inclus le résumé ci-dessus des hypothèses et risques relatifs aux déclarations prospectives présentées dans le présent rapport de gestion afin de fournir aux porteurs d'actions ordinaires de la Société un portrait plus complet des activités actuelles et futures de la Société; cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins. La performance ou les réalisations réelles de la Société pourraient différer de façon significative de celles qui sont énoncées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et, par conséquent, rien ne garantit que les événements prévus dans ces déclarations prospectives se produiront ni, le cas échéant, quels avantages la Société en tirera. Les lecteurs sont donc avisés que la liste des facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive et qu'ils ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Tidewater Renewables ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ni à réviser les déclarations prospectives, quelles qu'elles soient, incluses dans le présent document, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, à l'exception de ce qui est requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives qui figurent dans ce rapport de gestion sont expressément visées par la présente mise en garde. De plus amples renseignements sur les facteurs ayant une incidence sur les déclarations prospectives et sur les hypothèses et analyses de la direction sont fournis dans les documents déposés par la Société auprès des commissions provinciales des valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »), à l'adresse www.sedar.com.

Perspectives financières

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives et des perspectives financières portant sur les attentes relatives aux résultats financiers pour 2022 et 2023, y compris le BAIIA ajusté et le BAIIA annualisé, qui sont assujettis aux hypothèses, facteurs de risques, réserves et conditions décrits à la rubrique « Informations prospectives ». Les résultats financiers réels de la Société pourraient différer des montants indiqués aux présentes et l'écart pourrait être significatif. La Société et sa direction sont d'avis que les perspectives financières ont été préparées sur une base raisonnable et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction et les informations prospectives et les perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été approuvées par la direction en date des présentes. Cependant, comme cette information est subjective et assujettie à de nombreux risques, elle n'est pas nécessairement représentative des résultats futurs. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ces informations prospectives et perspectives financières, à l'exception de ce qui est requis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les informations prospectives et perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion sont formulées à la date des présentes et sont présentées en vue de fournir des renseignements additionnels au sujet des activités futures prévues de la Société sur une base annuelle. Le lecteur est averti que les informations prospectives et les perspectives financières contenues dans le présent rapport de gestion ne doivent servir qu'aux fins auxquelles elles sont présentées.